



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

Arrêté n° 2016 / 083 /PREF/SG/SRAG du 2 JUIN 2016
Autorisant une manifestation sportive
à Saint-Martin le 19 juin 2016

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES
- Vu l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;

- Vu** l'arrêté n°2016-046/SG/MCI du 21 mars 2016 modifiant l'arrêté n°2015-199 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté n°2016-055/SG/MCI du 14 avril 2016 modifiant l'arrêté n°2016-046 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- Vu** la demande en date du 15 avril 2016 formulée par Monsieur Saint-Elmo ARNELL président du Vélo-Club de Grand Case ;
- Vu** la police d'assurance conformes aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 21 avril 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 24 mai 2016 ;
- Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 31 mai 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 21 avril 2016 ;

Sur proposition du chef de cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

A R R Ê T E

Article 1er : Monsieur Saint-Elmo ARNELL, président du Vélo-Club de Grand Case, est autorisé à organiser une course cycliste sur la voie publique, le 19 juin 2016, dont le détail des parcours est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des textes précités.

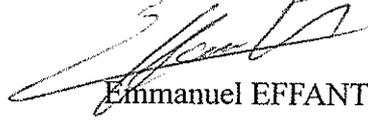
Article 3 : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

Article 4 : Le chef de cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,

Le chef de cabinet



Emmanuel EFFANTIN

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois après sa publication ou sa notification, auprès du tribunal administratif compétent.

DESIGNATION DES SIGNALEURS

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse	N° du permis de conduire	Date de délivrance
HEDGE Nathalia	18-03-1971	Orléans	970496300048	14-02-2008
GORTS Charles	10-11-1970	Grand Case	080396300075	26-10-2008
CHARBONNIER Daniel	10-07-1960	Grand Case	890396300009	15-11-1989
LEWIS Romain	01-09-1965	Grand Case	981096300093	13-06-2002
LAKE MAX	09-09-1960	Grand Case	080997100089	26-10-2009
DEBIEU Sébastien	03-10-1986	Grand Case	120696300049	14-05-2013
BRYAN Marcia	10-03-1972	Orléans	930496300008	19-01-1974
FLENNIG Jean Michel	17-05-1973	Hameau du Pont	911963000009	28-07-1994
DAVID Antoinette	13-01-1963	Grand Case	110596300066	14-08-2002
ARISEL Athanya	15-01-1986	Tout-Ventou	040496900005	23-10-2006
LAKE EUSTACHE	28-09-1958	Grand Case	8109963000105	30-11-2009
PAROTTE Jean	25-09-1966	850296300013	850296300013	06-11-2006
DUBOIS Charlotte	28-01-1975	930686200097	Grand Case	27-08-1993
GORTS Shaelyn	16-07-1967	Grand Case	890396300015	24-01-1990
LAKE Ann. J.	15-08-1974	Grand Case	970496300005	23-10-2006

MEMORIAL SYLVERE DULORME

19 JUIN 2016

Organisateur : VCG

Rassemblement 7h cul de sac

Départ fictif face à la pharmacie cul de sac à 08h20

Départ réel à 08h30 Maison LAKE Emile RN 7 Grand case

Cat : Seniors : 2^{ème}, 3^{ème} et juniors .

Départ face à la maison LAKE Emile :

RN7 Grand case Rondpoint Cul de sac Baie Orientale RN 7 Quartier d'Orleans Belle plaine **Frontière demie** tour Belle plaine RN 7 Quartier d'orleans Baie Orientale Rondpoint Cul de sac Blvd Franklin LAURENCE La savane Rambaud Valois Rd point Agrément omnisport marina Fort louis Blvd de France rd point Office du tourisme pont sandy ground baie nettlé **samana Retour** baie nettlé pont sandy ground rd point office du tourisme Blvd de France la vie en rose BDAF rue de République Nina Duverly rue de Hollande rd point Agrément Valois Rambaud la savane blvd Franklin LAURENCE RN 7 maison Lake Emile Rd point cul de sac Baie orientale Eglise catholique orléans RN 7 Orleans **Belle plaine Frontière retour** RN 7 belle plaine Orléans Eglise catholique Baie Orientale Rd point cul de sac RN 7 Grand case Maison Emile LAKE, La Savane Rambaud Morne valois rondpoint Agrément Omnisport Galsbay Blvd de France Pont sandy-ground Bae nettlé Samana demie tour Baie nettlé Pont sandy ground Rd point du cimetière Blvd de France Rue de la République Nina Duverly Rue de Hollande Rd point Agrément Morne Valois Rambaud La Savane Arrivée RN 7 Grand case Face a la maison LAKE Emile (90Kms).

MEMORIAL SYLVERE DULORME

19 JUIN 2016

Organisateur : VCG

Rassemblement 7h cul de sac

Départ fictif face à la pharmacie cul de sac à 08h20

Départ réel à 08h30 Maison LAKE Emile RN 7 Grand case

Cat : Cadets et Pass cyclistes

Départ face à la maison LAKE Emile :

RN7 Grand case Rondpoint Cul de sac Baie Orientale RN 7 Quartier d'Orleans Belle plaine **Frontière demie** tour Belle plaine RN 7 Quartier d'orleans Baie Orientale Rondpoint Cul de sac Blvd Franklin LAURENCE La savane Rambaud Valois Rd point Agrément omnisport marina Fort louis Blvd de France rd point Office du tourisme pont sandy ground baie nettlé **samana Retour** baie nettlé pont sandy ground rd point office du tourisme Blvd de France la vie en rose BDAF Nina Duverly rd point Agrément Valois Rambaud la savane blvd Franklin LAURENCE RN 7 maison Lake Emile Rd point cul de sac Baie orientale Eglise catholique orléans RN 7 Orleans **Belle plaine Frontière retour** RN 7 belle plaine Orléans Eglise catholique Baie Orientale Rd point cul de sac RN 7 Grand case Maison Emile LAKE, Arrivée 61 kms

Les minimales : 3 fois le circuit (Maison Lake Emile RN7 grd Case rond pont cul de sac retour RN Grd Case Station Essence La savane retour RN Grand case maison lake Emile) Puis Rondpoint Cul de sac demie-tour Pharmacie Cul de sac demi-tour Rond pont cul de sac Retour RN 7 Grand Case Arrivée face à la maison Lake Emile

Soit 23kms 400.

De 12 heures à 14 heures30 Ecole de cyclisme.se déroula sur le circuit de 7 kms entre le rondpoint cul de sac et la station d'essence la Savane.

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL de 6kms (Seniors 2,3, juniors cadets et pass cycliste femme.

DEPART à15h30 face Ecole Nina Duverly rue de Hollande rondpoint Agrément Valois Rambaud la savane blvd Franklin Laurence Arrivée face a la Maison EMILE LAKE.